



CGG

Société anonyme au capital de 70 756 346 €
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75 015 Paris
969 202 241 R.C.S. Paris

Communiqué relatif à la rémunération des mandataires sociaux de la société CGG

Paris, le 7 avril 2014

Le Conseil d'administration de la société réuni le 26 mars 2014 s'est prononcé sur les différents éléments de rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Ces éléments, publiés en application du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, ont été déterminés comme suit par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nomination et de rémunération :

Rémunération fixe et variable

Président du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2014, Monsieur Robert Brunck percevra une rémunération fixe de 275 000 € à laquelle s'ajoutera 10 440 € d'avantage en nature (voiture de fonction). Cette rémunération sera appliquée prorata temporis sur la période au cours de laquelle Monsieur Robert Brunck exercera les fonctions de Président du Conseil d'administration, à savoir jusqu'au 4 juin 2014. Passé cette date, Monsieur Robert Brunck ne percevra plus que des jetons de présence en vertu de son mandat d'administrateur en cours.

Directeur Général

Au titre de l'exercice 2013, la rémunération variable de Monsieur Jean-Georges Malcor s'établit à 257 040 €.

M. MALCOR a d'ores et déjà investi un montant correspondant au montant estimé après impôt de sa rémunération variable dans l'achat de 12 000 actions de la société.

Au titre de l'exercice 2014, Monsieur Jean-Georges Malcor percevra une rémunération fixe de 630 000 € à laquelle s'ajoutera 11 880 € d'avantage en nature (voiture de fonction).

Sa rémunération variable, pour l'exercice 2014, sera déterminée par le Conseil, sur proposition du comité de nomination et de rémunération au premier trimestre 2015, sur la base des comptes arrêtés de l'exercice 2014. Cette partie variable est soumise à la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est de 100% de sa rémunération fixe.

Directeurs Généraux Délégués

M. Stéphane-Paul Frydman:

Au titre de l'exercice 2013, la rémunération variable de Monsieur Stéphane-Paul Frydman s'établit à 142 896 €.

Au titre de l'exercice 2014, Monsieur Stéphane-Paul Frydman percevra une rémunération fixe de 346 080 € au titre de ses fonctions salariées de SEVP Finance, à laquelle à s'ajoutera 4 800 € d'avantage en nature (voiture de fonction). La rémunération fixe de M. Stéphane-Paul Frydman au titre de son mandat de Directeur Général Délégué est fixée à 80 000 €.

Pour l'exercice 2014, sa rémunération variable au titre de son mandat social, sera déterminée par le Conseil, sur proposition du comité de nomination et de rémunération au premier trimestre de l'exercice 2015, sur la base des comptes arrêtés de l'exercice 2014. Elle sera soumise à la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est de 75% de sa rémunération fixe.

M. Pascal Rouiller:

Au titre de l'exercice 2013, la rémunération variable de Monsieur Pascal Rouiller s'établit à 162 448 €.

Au titre de l'exercice 2014, Monsieur Pascal Rouiller percevra une rémunération fixe de 346 080 € au titre de ses fonctions salariées de SEVP de la Division Equipement, à laquelle à s'ajoutera 5 280 € d'avantage en nature (voiture de fonction). La rémunération fixe de M. Pascal Rouiller au titre de son mandat de Directeur Général Délégué est fixée à 80 000 €.

Pour l'exercice 2014, sa rémunération variable au titre de son mandat social, sera déterminée par le Conseil, sur proposition du comité de nomination et de rémunération au premier trimestre de l'exercice 2015, sur la base des comptes arrêtés de l'exercice 2014. Elle sera soumise à la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est de 75% de sa rémunération fixe.

Options de souscription d'actions soumises à condition de performance

Plan du 24 mars 2011

Le Conseil d'administration du 26 mars 2014 a constaté que les conditions de performance applicables à l'acquisition des droits au titre de la troisième tranche de ce plan étaient remplies. En conséquence, les droits sur les options de cette tranche sont acquis à Messieurs Robert Brunck et Jean-Georges Malcor, seuls mandataires sociaux en fonction à la date de mise en place de ce plan.

Contact CGG : Secrétariat Général,
Tour Maine Montparnasse,
33 avenue du Maine - 75 015 Paris